



**Les autoroutes pour les
espèces, encore un
nouveau réseau ?**

ou

**les réseaux écologiques
identifiés et la pratique !**

P. Gmür, Conservateur de la nature du canton de Vaud



1. Les enjeux biologiques

La faune a besoin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire et pour développer ses populations.



1. Les enjeux biologiques

Chaque espèce a des besoins spécifiques (type de milieux, continuité du réseau).

Il y a donc une multitude de réseaux.

2. L'évolution du territoire

L'augmentation de l'urbanisation (1 m²/sec en CH) et la densification du réseau routier ont fragmenté les milieux et réduit les réseaux.

L'intensification de l'usage du sol (agriculture, sylviculture, loisirs, ...) a également réduit les réseaux.



3. Des outils pour réfléchir aux réseaux écologiques

a) Les corridors à faune

Un plan basé sur les connaissances des axes de déplacements de la faune permettant de mettre en évidence les obstacles à la migration.



3. Des outils pour réfléchir aux réseaux écologiques

b) Le réseau écologique national

Un concept basé sur l'identification des types de milieux naturels et sur la recherche de leurs interconnexions permettant d'orienter les projets de mise en réseau.

3. Des outils pour réfléchir aux réseaux écologiques

c) AGICE = Agriculture et gestion
intégrée de contraintes
environnementales

Un outil de modélisation du compor-
tement de la faune permettant de
définir les réseaux écologiques en
fonction des contraintes et atouts du
territoire.



4. La mise en œuvre des réseaux

a) L'art. 18b LPN

Les cantons veillent à la protection et à l'entretien des biotopes d'importance régionale et locale.

Dans les régions où l'exploitation du sol est intensive à l'intérieur et à l'extérieur des localités, les cantons veillent à une compensation écologique sous forme de bosquets champêtres, de haies, de rives boisées ou de tout autre type de végétation naturelle adaptée à la station. Ce faisant, ils tiennent compte des besoins de l'agriculture.

C'est la base légale pour recréer des réseaux écologiques qui ont été perturbés.

4. La mise en œuvre des réseaux

b) Agriculture – La mise en réseau selon l'Ordonnance sur la qualité écologique

- Une ordonnance qui met en œuvre dans l'agriculture l'art. 18b LPN
- Une ordonnance visant à soutenir les agriculteurs qui réfléchissent à placer leurs surfaces de compensation écologique de manière à créer des réseaux écologiques (une contribution de CHF 500.-/ha/an).

4. La mise en œuvre des réseaux

c) Forêt – Les défrichements pour les grands projets en plaine

Les réflexions sur la politique de conservation des forêts en Suisse ont mis en évidence l'intérêt d'utiliser les reboisements de compensation en plaine pour recréer des réseaux.

Pour mettre en œuvre un tel concept, il faut organiser plusieurs projets (pool de surfaces de reboisements) ou profiter des grands projets.



4. La mise en œuvre des réseaux

d) La planification d'aménagement du territoire

Il faut intégrer les corridors à faune et les réseaux écologiques dans les planifications.

4. La mise en œuvre des réseaux

e) La gestion du territoire

Les projets

- de renaturation en ville,
- de revitalisation de rivières,
- de gestion intégrées du territoire

peuvent être un support pour les réseaux.

Conclusion

La mise en réseau écologique est favorable aux espèces.

Les expériences montrent qu'elle est également propice à la recréation de paysage ou au maintien de structure paysagère.

Il s'agit donc aussi de qualité de la vie !

Conclusion

La mise en réseau écologique est favorable aux espèces.

Les expériences montrent qu'elle est également propice à la recréation de paysage ou au maintien de structure paysagère.

Il s'agit donc aussi de qualité de la vie !